

# Politiques culturelles de proximité : la

Le 16 juillet au Cloître Saint-Louis, la FNCC proposait, avec des représentants des associations de collectivités, un séminaire sur les politiques culturelles de proximité.

*« Nous voulons parler ensemble des capacités de nos territoires respectifs à innover et à élaborer localement des initiatives culturelles et essayer de porter la voix de ces initiatives d'où qu'elles émanent. »*

L'animateur de la rencontre, le journaliste Stéphane Bugat, a introduit les débats par cette interrogation : *« Cette "compétence partagée" qu'est la culture [depuis la loi NOTRe] l'est-elle réellement ? »* L'ensemble des échanges a montré que oui. Echos.

**L**E TITRE du séminaire prenait volontairement le contre-pied du plan du ministère de la Culture intitulé "La culture près de chez vous". La présidente de la FNCC, Deborah Münzer, a inauguré la rencontre en se référant à l'attention que porte la Fédération à la richesse des initiatives culturelles des collectivités. *« A la FNCC, depuis quelques mois, nous avons pris l'habitude de parler de "territorialisation" des politiques culturelles »* – et non seulement de décentralisation – *« parce que nous avons envie qu'elles partent des territoires et non plus qu'elles viennent d'en haut : dès lors, la version "... près de chez vous" ne nous convenait pas tout à fait. Nous voulions le signifier. »*

Une volonté de territorialisation qui a pour corollaire celle d'une "déshomogénéisation" des politiques culturelles : *« Affirmer qu'à tel ou tel endroit du territoire, on a le droit de ne pas conduire la même politique, tout en étant bien sûr accompagné par l'Etat de la même manière, mais en prenant en compte les besoins et les envies des territoires ainsi que les manières de faire qui sont propres à chacun. »*

**Collectivités et/ou Etat ?** Le débat s'est d'entrée de jeu inscrit dans l'affirmation de l'autonomie tant d'invention et d'action que de financement des politiques culturelles des collectivités territoriales, quelle que soit leur nature : communes, intercommunalités, départements ou régions. *« En vérité, il ne resterait quasiment plus rien du champ culturel en France s'il n'y avait pas les collectivités »*, a déclaré Hervé Morin, président de la région Normandie et président de Régions de France. *« Nous devons clairement affirmer que nous sommes capables de construire une politique culturelle et que nous ne sommes pas tenus d'entrer dans le cadre fixé par l'administration nationale. »*

L'intégralité du séminaire aura fourni les preuves de la maturité des collectivités en matière d'action culturelle et de l'importance qu'elles accordent à ses enjeux. *« La question de la culture dans les villes de banlieue, et dans les villes populaires en général, pourrait apparaître à certains comme relevant d'un supplément d'âme en regard des immenses besoins sociaux... Nous considérons que, dans cette période difficile et troublée, la culture est un élément déterminant pour le citoyen d'aujourd'hui et de demain »*, a expliqué le maire d'Allonnes et secrétaire général de l'Association des maires de Ville & Banlieue, Gilles Leproust.

Florence Portelli, maire de Taverny et rapporteure de la commission culture de l'Association des maires de France, aborde la question des politiques culturelles territoriales sous l'angle de la responsabilité fondamentale des élu(e)s quant à la défense de l'intérêt général. Une responsabilité que les collectivités portent à la fois par elles-mêmes et avec l'Etat en tant que garant de la cohésion territoriale. La première question qui se pose à un maire consiste en effet à identifier ce qui relève de l'intérêt général et à gérer ses budgets en le prenant en compte : *« Soit on applique une baisse drastique des dépenses de fonctionnement de manière comptable, soit on s'interroge sur l'endroit où mettre le curseur. »* A Taverny, les curseurs sont placés sur deux priorités, la sécurité et la culture. Et pour ce qui est de l'Etat, dans le domaine de la culture, l'AMF lui demande *« de mettre le curseur sur l'éducation artistique et culturelle ainsi que sur la cohésion territoriale, car l'une des problématiques principales des politiques culturelles consiste à opérer une répartition équitable de l'effort sur les territoires »*. La maire de Taverny note enfin cette contradiction : le Gouvernement impose des "pactes" plafonnant

# culture près de chez nous !



l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,2% tout en les appelant à développer les politiques d'éducation artistique et culturelle. Comment dès lors les financer puisque, par exemple pour les classes-orchestre, 80% du budget est consacré à la masse salariale ?

Pour Yves Dumoulin, maire de Fareins et représentant de l'Association des maires ruraux de France, la priorité des enjeux culturels s'avère d'ordre plus sociétal. Tout d'abord le respect de chacune et de chacun : « *Il n'y a pas de raison que dans le monde rural on ait droit qu'à la kermesse locale et non à des événements culturels de haut niveau...* » Et ensuite pour contribuer au bien-vivre ensemble : « *L'important consiste à créer des relations humaines autour de projets portés par l'ensemble les habitants.* »

## Intercommunalités et/ou communes ?

Trois des exemples de valorisation de la culture de proximité prenaient appui sur les intercommunalités. C'est avec les huit EPCI des Côtés d'Armor que le département a entrepris de rédiger un projet culturel commun, selon « *un axe ascendant et non descendant, pour faire territoire ensemble* », a expliqué Thierry Simelière, maire de Saint-Quay-Portrieux et vice-président du conseil départemental des Côtes d'Armor.

Et c'est également avec les communautés de communes que la région Centre/Val-de-Loire est en train de conclure ses "Pactes artistiques et culturels de territoires" afin d'encourager la mise en place de saisons culturelles en abondant à hauteur de 40% le coût des cachets artistiques et en apportant une aide d'ingénierie et de savoir-faire grâce à trois chargés de mission. Là aussi, il ne s'agit pas d'imposer un modèle ou un cadre mais de partir de la proximité et, selon les mots de la vice-présidente culture et

création numérique de la région Centre/Val-de-Loire, Agnès Sinsoulier-Bigot, de s'appuyer sur « *la volonté des élu(e)s – souvent d'un élu(e) –, en leur demandant de faire d'abord un diagnostic de territoire* ». Dans un deuxième temps, en prenant ainsi en compte les spécificités territoriales, la région accompagne les initiatives des communautés de communes afin de voir comment peut se construire une véritable action culturelle entre elles et la région.

Tout en reconnaissant qu'il faut faire du cas par cas, en s'appuyant davantage sur les EPCI ici et sur les communes là, Florence Portelli précise n'être pas très favorable au fait de privilégier les intercommunalités en matière culturelle, car « *la dimension démocratique y est moins présente* » que dans les communes. Elue d'Ile-de-France, elle souligne aussi les différences de logique entre des territoires organisés autour de villes-centres bien mieux dotées en équipements culturels que les autres communes de leur EPCI et les communautés de communes franciliennes qui, elles, regroupent des villes ayant pratiquement toutes la même taille et donc où la mutualisation fonctionne plus difficilement. Dans ce dernier contexte, « *il est préférable qu'il revienne aux communes de définir elles-mêmes leurs politiques culturelles* ».

La présidente de la FNCC, également élue francilienne, convient de la situation particulière des territoires très fortement urbanisés. Mais, à ses yeux, l'appui premier d'une politique culturelle de proximité tient davantage à la volonté des élu(e)s qu'à la spécificité des configurations de territoire. « *Pourquoi est-ce plus difficile sur des territoires où les villes se ressemblent que sur ceux où elles diffèrent ? C'est parce qu'à un moment donné il faut porter une volonté et cela ne peut émaner que d'une personne ou d'une équipe.* » D'où aussi

cette remarque de Gilles Leproust : « *Le projet intercommunal aura d'autant plus de force qu'il s'assoit sur l'ensemble des communes, au plus près du terrain.* »

Une telle articulation entre volonté communale et organisation communautaire est également privilégiée par Yves Dumoulin : « *Il est important que la dynamique du projet soit, au départ, portée par la commune. Ensuite, c'est bien d'être un peu porté financièrement par l'intercommunalité, de bénéficier de ses services de communication, de faire de la promotion ensemble, éventuellement d'aller monter un spectacle sur une autre commune.* » Ce que montrent deux initiatives de sa municipalité : une biennale d'art contemporain et un festival de jazz, l'une et l'autre issues d'une volonté communale et l'une et l'autre ouvertes à des coopérations avec d'autres collectivités.

Hervé Morin analyse les contextes respectifs des territoires mêlant villes et espaces ruraux et de ceux constitués de villes de natures et de tailles équivalentes à l'aune de la qualité de leurs coopérations communautaires. La présence d'une ville-centre permet de « *réelles intercommunalités* », car elles correspondent à des bassins de vie, d'où une propension naturelle à prendre appui sur les EPCI, d'autant plus « *qu'aujourd'hui, là où il y a un peu d'argent, c'est quand même dans les intercommunalités* ». En revanche, il n'existe pas de telles intercommunalités en Ile-de-France. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il importe de ne jamais négliger les capacités d'initiatives des communes ; par exemple, pour qu'une politique culturelle régionale, comme celle que mène la région Normandie autour des droits culturels, prenne corps, « *on a besoin qu'il y ait dans chaque collectivité quelqu'un capable d'apporter au pot commun une ini-*





## CONSERVATOIRES : LES OUBLIÉS DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

tiative qui puisse devenir une action inspirante » pour toutes les autres.

Pour Philippe Laurent, maire de Sceaux et vice-président de la FNCC, la problématique de la plus ou moins grande efficacité entre politiques culturelles communales ou intercommunales ne tient pas tant à la nature des territoires concernés qu'à la manière de concevoir les logiques communautaires. « *Il ne faut surtout pas opposer communes et intercommunalités* », car ce sont au départ les maires qui ont créé, par nécessité, les EPCI. Les difficultés, comme celles évoquées en Ile-de-France, ne sont apparues qu'après, quand les mises en commun n'ont plus émané de la volonté des communes mais ont été imposées par l'Etat en instaurant des compétences obligatoirement transférées ou par la loi en imposant des périmètres de tant de milliers d'habitants... Dès que le cadre commu-

Parmi les interventions de la salle, celle du président de la Fédération française d'enseignement artistique (FFEM), André Peyrègne, portait sur l'enseignement musical où, faute de moyens mais aussi d'attention politique, « *une inégalité s'instaure de plus en plus* ». Il souligne aussi une tendance au nivellement par le bas de l'enseignement musical.

Dans sa réponse, Florence Portelli a fortement relayé ce dernier risque d'un abaissement du niveau de la formation dispensée par les conservatoires, estimant « *dramatique* » la tendance actuelle « *à fustiger les ambitions élitistes des conservatoires* ». Tout en citant les multiples initiatives de la Ville de Taverny en faveur de l'éducation artistique et culturelle – classes-orchestre, programmes musicaux en crèche, dans les écoles maternelles, etc. –, elle craint également la suppression de hauts diplômes « *qui avaient permis aux amateurs et aux professionnels d'arriver à un niveau qui faisait notre fierté en Europe* ». Sur la première remarque concernant le manque d'attention politique vis-à-vis des conservatoires, là aussi elle partage le sentiment d'André Peyrègne : les conservatoires sont en effet « *les grands oubliés* » des politiques publiques.

Pour la présidente de la commission culture du Sénat, Catherine Morin-Desailly, les conditions sont aujourd'hui réunies, grâce à la loi LCAP, pour remettre les conservatoires au cœur des préoccupations des collectivités, en

particulier de celles des régions. Elle confirme avoir reçu des directeurs « *désespérés* », disant qu'on ne s'occupait pas d'eux alors que le coût du pass' culture – une politique prioritaire pour le ministère – est estimé à 450M€...

Autre sujet de désarroi des directeurs, la non-application de la loi qui engage les régions, sans pour autant les obliger, à financer les cycles préparatoires à l'entrée dans les écoles supérieures de musique.

D'où cet appel de la sénatrice au ministère pour qu'il s'empare de cette question dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), « *avec les associations d'élus(e)s comme la FNCC* » et engage « *une réflexion sur la nécessaire décentralisation pour pouvoir résoudre cette question plutôt que d'être toujours simplement dans l'injonction* ». Puis, à l'adresse des régions, la sénatrice souligne que les commissions culture des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP), que président les régions, doivent aussi être le lieu pour traiter de la question des conservatoires : « *Il faut qu'il y ait un vaste mouvement des territoires pour qu'on s'occupe enfin de nos conservatoires. Il y a vraiment urgence. Cela va faire dix ans que ce dossier traîne...* » La région Normandie a d'ores et déjà signé une convention avec la ministre de la Culture sur ce point, il y a neuf mois, précise Hervé Morin. Mais l'administration ne suit pas.

nautaire ne provenait plus d'un choix et d'une nécessité mais était le produit d'une contrainte extérieure, « *les choses se sont un peu abimées : la réalité intercommunale n'a plus tout à fait correspondu à la volonté des maires et des élus communaux* ». ■

